



Ligue **Au**vergne - **R**hône – **A**lpes
d'Aïkido & de Budo - FFAB

Caluire et Cuire le 07 novembre 2021

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Samedi 31 octobre 2021 à 09H00
à l'Espace Pierre COT, salle de réunion (3^{ème} étage)
Quai des Allobroges, 73000 Chambéry

9H00 : Accueil et émargement.

9H30 : ouverture de l'Assemblée Générale

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de l'AG Extraordinaire, l'AG Ordinaire, l'AG Élective du 24/10/2020
- Rapport Moral du Président de la Ligue
- Rapport du Trésorier Général avec présentation du compte de résultat, du bilan, du prévisionnel et quitus au Trésorier
- Rapport des Commissions
- Retour du questionnaire adressé aux clubs
- Cotisation 21/22
- Réversion ristourne 21/22
- Questions diverses

Ce jour, Samedi 31 octobre 2021 à 09H00, les membres de la Ligue AuRA d'Aïkido et de Budo – FFAB se sont réunis, en Assemblée Général Ordinaire sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

Accueil et émargement :

Il est dressé et signé **une feuille de présence** par tous les membres de la Ligue en leur nom personnel et le cas échéant au nom de leur mandants :



Est également présent, Le Comité Directeur :

- Jean-Gabriel BRANDO, Président
- Patrick PERFETTI, Secrétaire Général
- Patrick FROIDEFOND, Trésorier Général
- Autres membres : Gilles AILLOUD, Didier ALLOUIS, Madeleine FERREIRA, Béatrice GARCIA TORRES, Christophe LARIVE, Frank MAGNAVAL, Philippe MONTAGNIER, Josette RIGAUD, Corinne VERNANCHET
- Absents représentés : Romain BARRAL, Nicole BUSSAT, Noëlle CARTIERI,
- Absent excusé : Pierre PERFETTI

Désignation du Président et du secrétaire de séance :

La Présidence de la séance est assurée par Jean-Gabriel BRANDO, le secrétaire de séance : Patrick PERFETTI

- Participation en nombre de clubs présents ou représentés : **35 clubs** sur 95 soit **37 % des clubs**
- Participation en nombre de clubs présents ou représenté à jour de sa cotisation : **18 clubs** sur 33 soit **55 % des clubs**
- Participation en nombre de voix des clubs à jour de leur cotisation : **31 voix** sur un total de 51 voix.
- Participation en nombre de clubs :
 - o **Clubs Auvergne** : 8 clubs représentés sur 9 soit **89 %**
 - o **Clubs Lyonnais** : 4 clubs représentés sur 45 soit **8 %**
 - o **Clubs Dauphiné-Savoie** : 22 clubs représentés sur 40 soit **55 %**



Conformément à l'article 10-1 du règlement intérieur, la règle du Quorum s'appliquera. La valeur du quorum est représentée par la moitié plus une au moins des voix dont disposent les représentants des membres de la ligue présentes ou représentées soit **valeur du Quorum > 26,5 voix**

Le Quorum est atteint : 31 voix

Ouverture de la séance : Le Président de séance, constate que le quorum prévu à l'article 10 du Règlement Intérieur est atteint et déclare l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue AuRA d'Aïkido et de Budo - FFAB ouverte à 09H45 en souhaitant la bienvenue aux membres présents, et remercie tous les responsables de clubs et les membres du Comité directeur qui se sont déplacés pour cette Assemblée Générale

Le secrétaire de séance présente l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'AG Extraordinaire, l'AG Ordinaire, l'AG Élective du 24/10/2020
2. Rapport Moral du Président de la Ligue
3. Rapport du Trésorier Général avec présentation du compte de résultat, du bilan, du prévisionnel et quitus au Trésorier
4. Rapport des Commissions
5. Retour du questionnaire adressé aux clubs
6. Cotisation 21/22
7. Réversion ristourne 21/22
8. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Octobre 2020

Un dernier projet a été adressé à ses membres accompagnant la convocation à l'assemblée générale ordinaire.

➔ **Mis aux voix : une seule abstention est notée (Club de Saint Marcellin représentant 2 voix)**
Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité, sans réserve, ni rature.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 Octobre 2020

Un dernier projet a été adressé à ses membres accompagnant la convocation à l'assemblée générale ordinaire.

➔ **Mis aux voix : une seule abstention est notée (Club de Saint Marcellin représentant 2 voix)**
Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité, sans réserve, ni rature.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Élective du 24 Octobre 2020

Un dernier projet a été adressé à ses membres accompagnant la convocation à l'assemblée générale ordinaire.

➔ **Mis aux voix : une seule abstention est notée (Club de Saint Marcellin représentant 2 voix)**
Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité, sans réserve, ni rature

4. Rapport Moral présenté par le Président Jean-Gabriel BRANDO

4-1« L'olympiade 2020-2024 que nous allons traverser sera exceptionnelle.

Tout d'abord, la France, comme tant d'autres pays, a dû faire face à la crise sanitaire et ses conséquences fortes sur la santé, sur notre économie, sur le volet social. Cette situation met l'ensemble de nos clubs en



difficultés et la baisse importante du nombre de ses licenciés sur la saison 2020/2021, les incertitudes sur les saisons à venir, va nous obliger à faire preuve de nouveauté afin de relancer durablement notre activité sur le territoire.

Cette saison 2020-2021 a été marquée par la mise en mouvement du Projet de Développement Régional 2020-2024 au travers des missions confiées aux différentes Commissions portées par les Membres du Comité Directeur ; ils interviendront sur l'Assemblée Générale pour la présentation de leurs actions autour des axes de développement :

- Mise en mouvement de la Commission Technique (Collège Technique Régionale, Calendrier technique, missions déléguées aux CID, ...)
- Aïkido auprès des Jeunes, des Femmes
- Aïkido et Santé – Bien-être
- Handi Aïkido
- Promotion et Communication
- Accompagnement des Clubs dans l'élaboration de leur Projet associatif
-

Cette saison a été marquée également par des moments forts :

- La mise en ligne de notre site web, de nos comptes Instagram et Facebook
- Des cours en VISIO ouverts à tous, les jeudis de 19H00 à 20H00 du 27 février au 27 mai 2020 animés par les Cadres Technique Nationaux et Animateur de la Commission Technique des CID, présent sur le Territoire
- D'un questionnaire sur la situation actuelle des clubs, leurs perspectives, leurs attentes ; chaque dirigeant a été contacté directement par téléphone.

Un grand nombre d'information vous est également parvenu du siège Fédéral :

- Sur la situation sanitaire, les préconisations d'un point de vue médical des conditions de reprises des cours
- Sur le plan de relance de nos activités (les aides apportées aux clubs...)

Pour 2021/2022 : c'est la saison de la reprise, avec la mise en mouvement du calendrier technique de la Ligue AuRA et des actions par chacune des Commissions.

Nous aurons également l'occasion de nous retrouver prochainement sur des thématiques autour de WEBINAIRE pour un partage d'information auprès des dirigeants de Clubs (Le Compte Engagement Citoyen ; Le projet de Développement Associatif, ...) et auprès des Enseignants de Clubs.

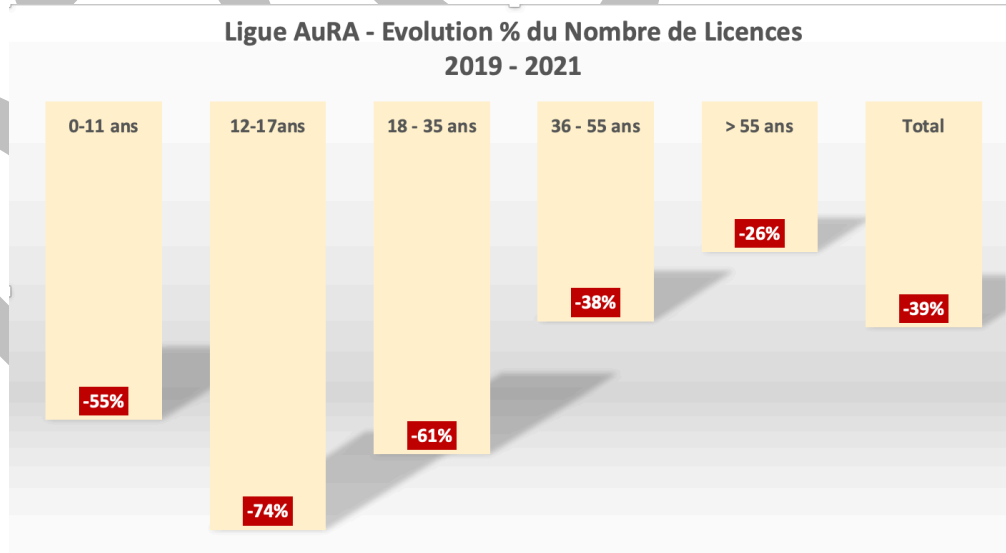
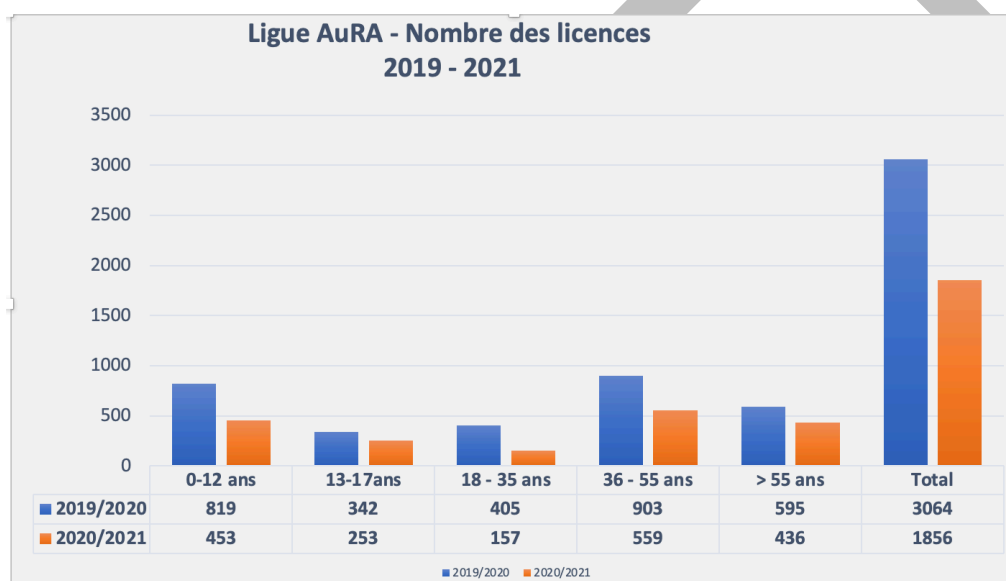
La réussite passera :

- - Par la motivation des hommes et des femmes, bénévoles qui œuvrent au développement de l'Aïkido qu'il nous faudra préserver et valoriser.
- - Par le savoir travailler ensemble : seul on avance, à plusieurs on va plus vite et plus loin
- - Par une visibilité et une lisibilité de nos actions à destination de nos membres (Les clubs, les CID) et de nos partenaires externe (Région AuRA, Les communautés de Communes, les Métropoles, la Direction Régionale Jeunesse et Sport, ANS, ARS, ...)

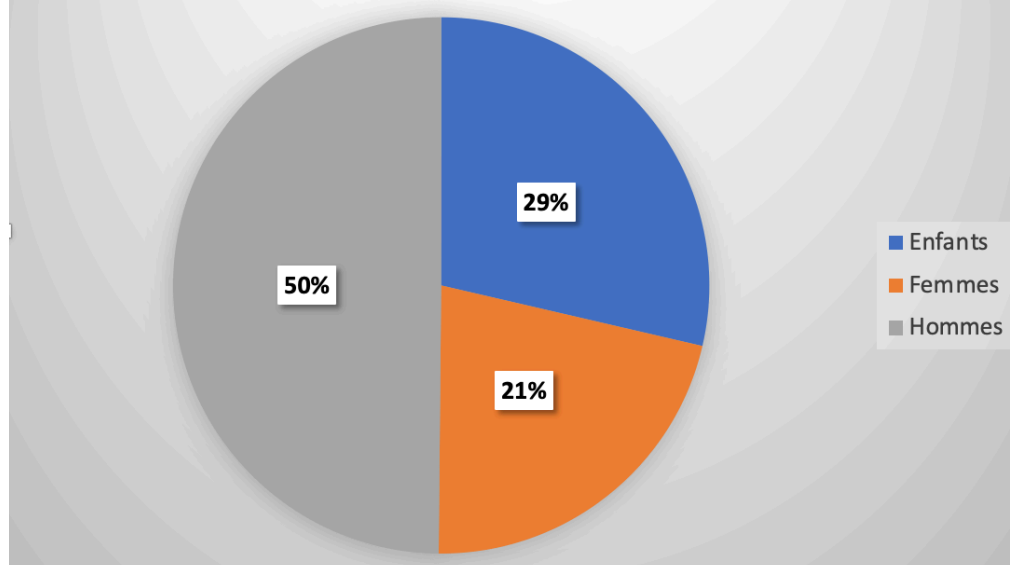
Je souhaite à tous les clubs, aux dirigeants, bénévoles, enseignants, élèves une très belle rentrée et une saison 2021-2022 à la hauteur de leurs attentes et de leurs motivations.



4-2 Présentation de l'activité par Patrick PERFETTI, Secrétaire Général

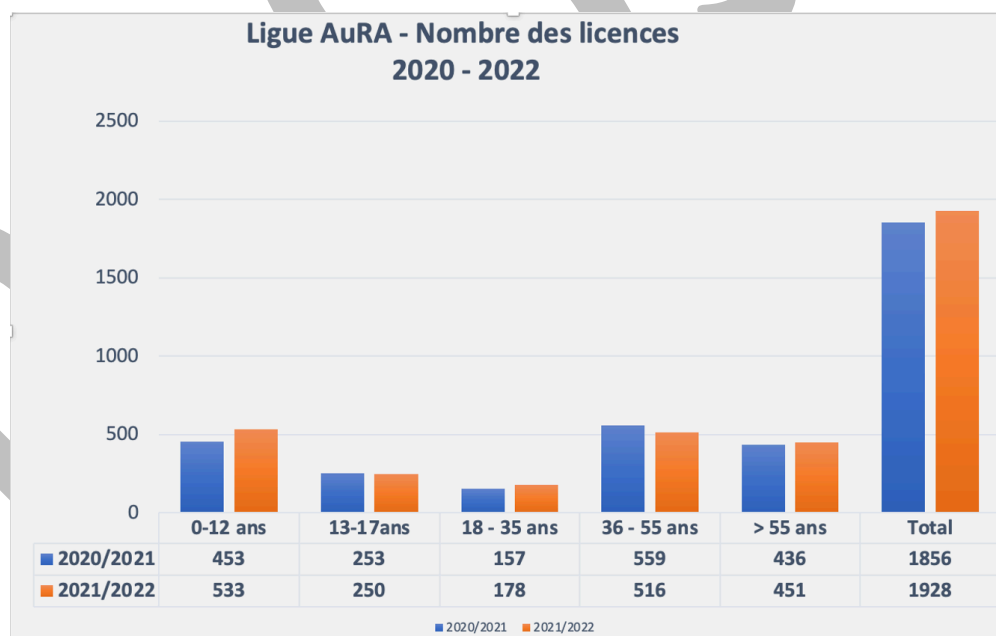


Pourcentage des licenciés 2020 - 2021 par catégorie

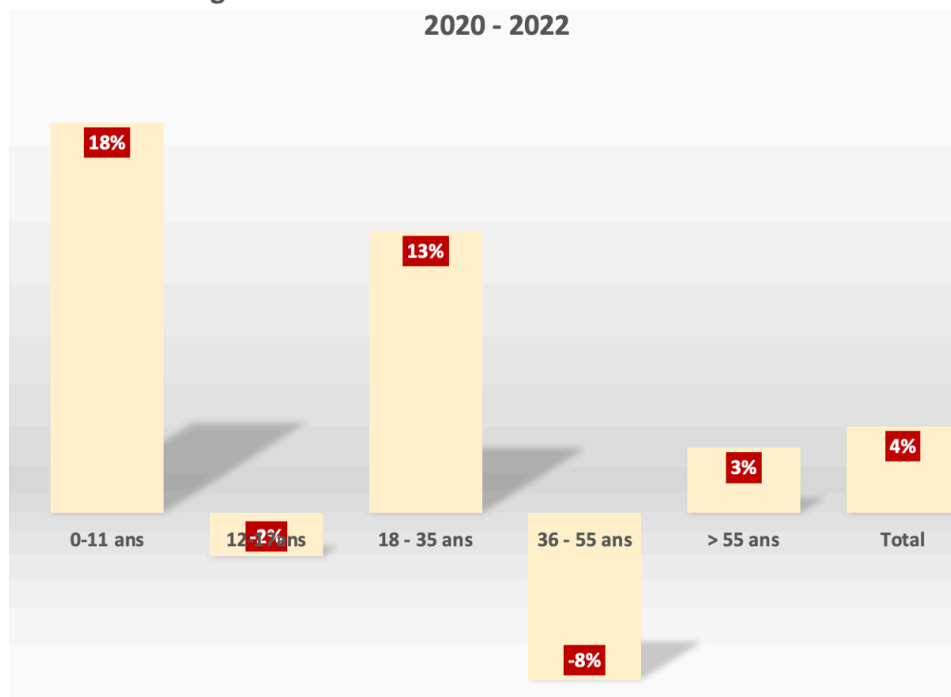


Chiffres arrêtés au 27/30/2021 :

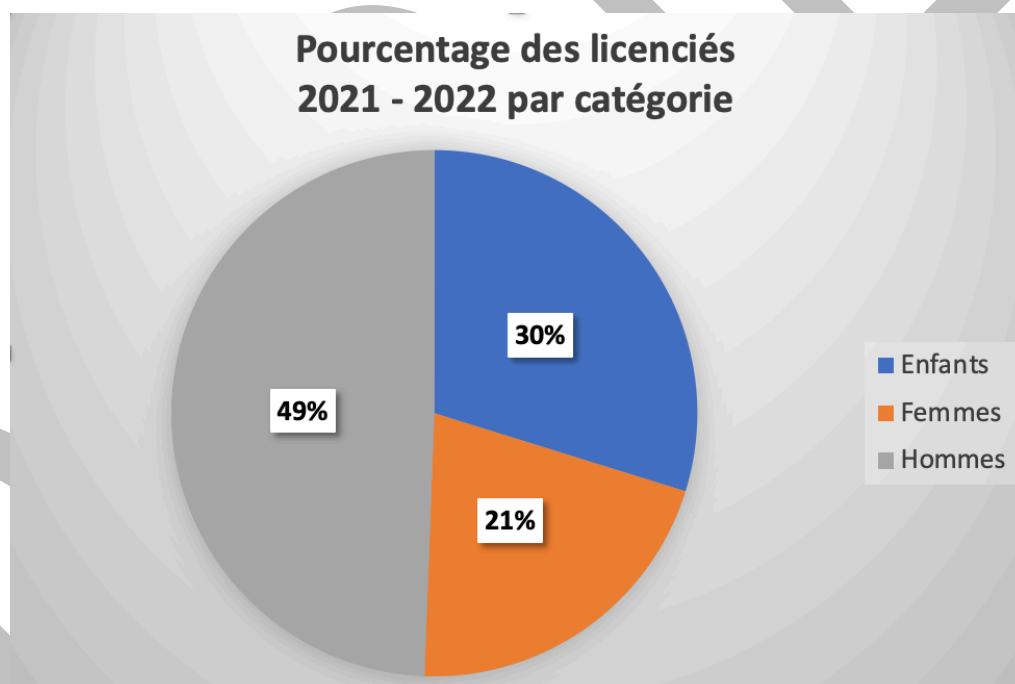
Ligue AuRA - Nombre des licences 2020 - 2022



Ligue AuRA - Evolution % du Nombre de Licences 2020 - 2022



Pourcentage des licenciés 2021 - 2022 par catégorie



5. Rapport du Trésorier Général Patrick FROIDEFOND avec présentation pour la saison 2020/2021 du compte de résultat, du Bilan, du budget prévisionnel de la saison 2021/2022, et quitus au Trésorier

3.1 Le Trésorier Général Patrick FROIDEFOND présente sur écran le Compte de Résultat 2020-2021, le Bilan 2020-2021 et le Budget Prévisionnel 2021-2022

Charges	Réalisé 2020/2021	Budget 2021/2022	Produits	Réalisé 2020/2021	Budget 2021/2022		Bilan 2020/2021
60 - Achats	55,02 €	650,00 €	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	12 980,50 €	5 700,00 €		
- Achat d'études et de prestations de services	- €	- €	- Marchandises	- €	- €	Réserves	5 379,28 €
- Achats non stockés de matières et fournitures	- €	350,00 €	- Passage de Grade	- €	500,00 €	Résultat	3 242,22 €
- Fournitures non stockables (eau, énergie)	- €	- €	- Prestations de services	- €	1 000,00 €		
- Fournitures d'entretien et de petit équipement	- €	150,00 €	- Produits des activités annexes	12 980,50 €	4 200,00 €		
- Fournitures administratives	55,02 €	150,00 €	74 - Subventions d'exploitation	- €	1 900,00 €	Placement	8 160,98 €
- Autres fournitures	- €	- €	- Etat (à détailler) :		1 900,00 €	Compte courant	460,52 €
61 - Services extérieurs	83,78 €	520,00 €	- Cnaséa		- €	Solde de Bilan	0,00 €
- Sous-traitance générale	- €	- €	- Région(s) :		- €		
- Locations mobilières et immobilières	83,78 €	270,00 €	- Département(s) :		- €		
- Entretien et réparation	- €	- €	- Commune(s) :		- €		
- Assurances	- €	150,00 €	- Organismes sociaux (à détailler)		- €		
- Documentation	- €	100,00 €	- Fonds européens		- €		
- Divers	- €	- €	- Autres (précisez) :		- €		
62 - Autres services extérieurs	1 088,58 €	5 941,40 €	75 - Autres produits de gestion courante	814,10 €	100,00 €		
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	- €	767,00 €	- Cotisations	634,00 €	100,00 €		
- Publicité, publications	- €	600,00 €	- Autres	180,10 €	- €		
- Déplacements, missions et réceptions	750,70 €	1 959,40 €	76 - Produits financiers		- €		
- Repas	- €	1 151,00 €	77 - Produits exceptionnels	- €	- €		
- Frais postaux et de télécommunication	29,00 €	224,00 €	- Sur opérations de gestion		- €		
- Services bancaires	308,88 €	150,00 €	- Sur exercices antérieurs		- €		
- Divers	- €	1 090,00 €	78 - Reprise sur amortissements et provisions, report des engagements		- €		
63 - Impôts et taxes	- €	- €	TOTAL DES PRODUITS	13 794,60 €	7 700,00 €		
- Impôts et taxes sur rémunérations	- €	- €			- €		
- Autres impôts et taxes	- €	- €	87. Contributions volontaires en nature	3 536,25 €	5 125,00 €		
64 - Charges de personnel	- €	- €	- Bénévolat	3 536,25 €	5 125,00 €		
- Rémunération du personnel permanent	- €	- €	- Prestations en nature	- €	- €		
- Rémunération du personnel contrat aidé	- €	- €	- Dons en nature	- €	- €		
- Charges sociales	- €	- €			- €		
- Autres charges de personnel	- €	- €	RESULTAT	3 242,22 €	55,27 €		
65 - Autres charges de gestion courante	- €	- €					
67 - Charges exceptionnelles	9 325,00 €	- €					
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	- €	533,33 €					
TOTAL DES CHARGES	10 552,38 €	7 644,73 €					
86. Emploi des contributions volontaires en nature	- €	- €					
- Secours en nature	- €	- €					
- Mise à disposition gratuite biens / prestations	- €	- €					
- Personnels bénévoles	- €	- €					

Le Secrétaire Général remercie le Trésorier Général, pour son rapport et soumet le Compte de Résultat de l'exercice 2020/2021 à l'approbation de l'Assemblée

- Abstention : 0
- Contre : 0

➔ **L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le compte de résultat 2020/2021 du Trésorier Général Patrick FROIDEFOND**

Le Secrétaire Général remercie le Trésorier Général, pour son Bilan et soumet le Bilan de l'exercice 2020/2021 à l'approbation de l'Assemblée

- Abstention : 0
- Contre : 0

➔ **L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le Bilan 2020/2021 du Trésorier Général Patrick FROIDEFOND**



Le Secrétaire Général remercie le Trésorier Général, pour **son Budget Prévisionnel 2021/2022** et soumet le Budget Prévisionnel 2021/2022 à l'approbation de l'Assemblée

- Abstention : 0
- Contre : 0

➔ ***L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le Budget Prévisionnel 2021/2022 du Trésorier Général Patrick FROIDEFOND***

2.2 Quitus au Trésorier

Le Trésorier Général soumet à l'Assemblée, le vote concernant le Quitus au Trésorier Général :

- Abstention : 0
- Contre : 0

➔ ***L'Assemblée Générale donne Quitus à l'unanimité au Trésorier Général Patrick FROIDEFOND***

6. Rapport de Communication présenté par Béatrice GARCIA

Cf DIAPORAMA en pièces jointes

7. Rapport de la Commission Technique présenté par Didier ALLOUIS

Cf DIAPORAMA en pièces jointes

8. Rapport de la Commission Jeune et Adolescents présenté par Christophe LARIVE

Cf DIAPORAMA en pièces jointes

9. Rapport de la Commission Féminines présenté par Corinne VERNANCHET

Cf DIAPORAMA en pièces jointes

10. Rapport de la Commission Seniors présenté par Patrick FROIDEFOND

Cf DIAPORAMA en pièces jointes

11. Rapport de la Commission Handicap présenté par Madeleine FERREIRA

Cf DIAPORAMA en pièces jointes

12. Rapport de la Commission Santé présenté par Josette RIGAUD

Cf DIAPORAMA en pièces jointes

13. Enquête Clubs présentée par Jean-Gabriel BRANDO

Cf DIAPORAMA en pièces jointes

14 Cotisation Ligue 2021/2022

Il est proposé de maintenir le montant de la cotisation Ligue à 1 € pour la saison 2021/2022.

➔ **Mis aux voix, Le montant de la cotisation Ligue à 1 € est adoptée à l'unanimité, sans observation, ni remarque**



15.Reversion Ristourne 2021/2022

Le Président Jean-Gabriel BRANDO rappelle le contexte de la réversion de la ristourne :

Dans le cadre du Règlement Fédéral Financier et de l'organisation administrative fédérale dont dépendent les organes territoriaux, il est prévu une rétrocession de 6,50€ par licence sur la saison 2020/2021 ; cette rétrocession ne peut être versée qu'à un organisme décentralisé, à savoir les Ligues.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24/10/2020, Il a été convenu la répartition suivante :

(cette rétrocession versée par la FFAB à la Ligue AuRA. permettra à chacune de ces structures de mettre en œuvre leur programme de développement.

Sur les 6,50€ versés par la Fédération, Les calculs sont les suivants :

- 1,50€ resteront attribués à la Ligue AuRA au prorata du nombre total des licences AIKIKAI de la Ligue
- 5,00€ seront attribués à chacun des C.I.D. Auvergne, Dauphiné Savoie, Lyonnais au prorata des licences enregistrées sur chacune.

Soit sur la base du listing clos du 30/06/2021 :

Ligue AuRA	1863 licences de la ligue x 1,50 €	= 2 794,50 €
C.I.D. Auvergne	103 licences du C.I.D. x 5,00 €	= 515,00 €
C.I.D. Dauphiné Savoie	978 licences du C.I.D. x 5,00 €	= 4890,00 €
C.I.D Lyonnais	784 licences AIKIKAI + Autres x 5,00 €	= 3920,00 €

Pour la saison 2021/2022, La Fédération devrait verser (sous toutes réserves) à la Ligue une ristourne équivalente à 6,50 € / licence.

Le Comité Directeur de la Ligue propose que la ristourne versée aux CID soit de 5,00 € / licence (dans l'hypothèse que celle versée à la Ligue par la Fédération soit de 6,50 €)

D'autres part, il est présenté à l'Assemblée une Convention (ci-joint) liée au versement de cette aide :

REPARTITION DE LA SUBVENTION FEDERALE saison 2021-2022

Rétrocession sur les Licences.

CONVENTION entre la Ligue AuRA., les C.I.D. Auvergne, Dauphiné-Savoie, Lyonnais



Préambule : dans le cadre du Règlement Fédéral Financier et de l'organisation administrative fédérale dont dépendent les organes territoriaux, il est prévu une rétrocession de 6,50€ par licence ; cette rétrocession est versée qu'à un organisme décentralisé, à savoir les Ligues.

Entre les structures suivantes :

La ligue AuRA d'AIKIDO FFAB, représentée par son Président, Jean-Gabriel BRANDO,
Le Comité Interdépartemental d'Auvergne FFAB, représenté par son Président, Frank MAGNAVAL

Le Comité Interdépartemental Dauphiné-Savoie FFAB, représenté par sa Présidente, Noëlle CARTIERI

Le Comité Interdépartemental du Lyonnais FFAB, représenté par son Président, Philippe MONTAGNIER

Il est convenu la répartition suivante de cette rétrocession versée par la FFAB à la Ligue AuRA. aux fins de permettre à chacune de ces structures de mettre en œuvre leur programme de développement de la discipline.

Sur ces 6,50€ versés par la Fédération,
1,50€ resteront attribués à la Ligue AuRA au prorata du nombre total des licences de la Ligue
5,00€ seront attribués à chacun des C.I.D. Auvergne, Dauphiné-Savoie, Lyonnais au prorata des licences enregistrées sur chacune.

Soit :

Ligue AuRA.	xxx licences de la ligue x 1,50€
C.I.D. Auvergne	xxx licences du C.I.D. x 5,00€
C.I.D. Dauphiné-Savoie	xxx licences du C.I.D. x 5,00€
CID Lyonnais	

Cette convention triparties sera soumise chaque année sur la durée de l'olympiade, à l'Assemblée Générale.

La validation du montant de la ristourne à 5,00 €/Licence versée à chacun des CID ainsi que la Convention sont soumis à l'approbation des Membres de l'Assemblée.

(Sous réserve de la validation par l'Assemblée Générale Fédérale du 11/12 décembre 2021, du montant de la ristourne à 6,50€ versé aux Ligues)

➔ **Mis aux voix, le montant de la ristourne à 5€/Licence reversé aux CID ainsi que la convention sont adoptés à l'unanimité.**

16. Questions diverses

Une seule question est parvenue :

- Question du Club de Saint Marcellin :

« Contexte : le bénévolat est la tradition des dojos français d'Aïkido. Il y a une poussée progressive vers la quantification du bénévolat associatif, et sa valorisation.

- Nos clubs peuvent dorénavant être sollicités par leurs bénévoles dans le cadre du compte d'engagement citoyen. Le CEC présuppose un décompte en temps. Il peut ouvrir des droits à formation et assimilé, voire débloquent de la disponibilité du bénévole auprès de son employeur régulier pour assister à ces formations.
- Le décompte du bénévolat en équivalent temps plein se voit déjà dans des dossiers de subvention et percole de plus en plus.
- Il participe à traduire l'engagement de l'association et sa gestion désintéressée auprès du fisc et des collectivités



Le sujet ici est la valorisation **non-comptable** du bénévolat. Ce n'est pas du tout la question d'une valorisation comptable = inscriptions en trésorerie visant à augmenter artificiellement les comptes de résultat avec des lignes blanches, ou visant à soutenir des cerfa pour le fisc.

Questions :

- La ligue peut-elle fournir :
 - une grille indicative permettant de calculer les heures de nos bénévoles club? Enseignant, dirigeant, candidat BG, tuteur BF, autre... Par exemple x heures pour y heures effectives de cours par semaine
 - une règle indicative pour convertir en ETP des heures par semaine sur n semaines?
- Hormis pour les moins de 25 ans, quelles sont les formations éligibles au CEC que nous pouvons proposer **en pratique** à nos bénévoles? (SVP exemples concrets dont l'ordre de prix restant dû in fine n'est pas en k€)
- Quels sont les formations/stages de ligue qui sont éligibles au CEC? »

Réponse apportée par Patrick FROIDEFOND, Trésorier Général :

- Les grandes lignes du CEC sont présentées.
- Un webinaire aura lieu prochainement sur cette thématique ; les clubs y seront invités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H45



Le Président
Jean-Gabriel BRANDO



Le secrétaire Général
Patrick PERFETTI

